

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016 À 18 h 30

L'an deux mil seize, le lundi 04 avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON, Michel DROUILLARD, Véronique FRÉDÉRIC, Stéphane GENAUDEAU, Mariannick LAURAINÉ et Sylvie LAVILLE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Christian GOUIN qui a donné pouvoir à Sylvie LAVILLE.

Steve BLANCHARD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 29 février 2016 est adopté à l'unanimité.

2016/04/01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016/04/02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Michel DROUILLARD le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	135 324,75
Recettes de l'exercice	139 333,75
Résultat de l'année	4 009,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	90 727,69
Recettes de l'exercice	118 987,82
Résultat de l'année	28 260,13

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016/04/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 16 mars 2015, le compte administratif pour 2015,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

• affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :	51 307,00 €
• affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	44 723,00 €
• affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	11 466,63 €

2016/04/04 - VOTE DES TAXES

La commission des finances propose d'augmenter chaque taux d'un point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et vote les taux suivants :

• Taxe d'habitation	13,27 %	au lieu de 12,27 %
• Taxe foncière (bâti)	12,28 %	au lieu de 11,28 %
• Taxe foncière (Non bâti)	40,90 %	au lieu de 39,90 %
• CFE	18,40 %	au lieu de 17,40 %

2016/04/05 - VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes, pour un total de 1 285 € :

• ACCA St-Seurin de Palenne	75 €
• Amicale des pompiers	50 €
• Anciens combattants saintais	50 €
• APOGÉ Vélo-club	30 €
• Batterie fanfare St Fort	130 €
• Centre social de Pons	250 €

- Comité des fêtes 560 €
- Donneurs de sang 50 €
- Pêcheurs de la Seugne 70 €
- Secours catholique 20 €

2016/04/06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	531 800 €	Fonctionnement	112 270 €
----------------	-----------	----------------	-----------

2016/04/07 - AMORTISSEMENT CARTE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir sur 5 ans les dépenses liées à la carte communale et les subventions s'y rapportant.

2016/04/08 - AVENANTS ÉGLISE

Après avoir entendu le rapport de la Commission Église et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les modifications de travaux suivantes :

- moins-value, sur lot 1, mais badigeon en plus à prévoir, mur derrière le rétable à refaire,
- lot 8 : diminution d'environ 10 000 € sur devis initial de 28 000 €,
- Girouette : option à prendre,
- dallage au sol dans l'angle de l'église, à la place de la terre battue,
- marches pour monter au clocher à renforcer plutôt qu'à remplacer,
- lot 4 : prises électriques supplémentaires à prévoir,
- bancs : lancer une souscription parmi la population et/ou avec la Fondation du Patrimoine.

Des devis seront demandés aux entreprises et soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

2016/04/09 - DEVIS SDEER : ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Le SDEER a adressé un devis pour la mise en lumière de l'Église qui s'élève à 14 407,95 €. La part communale, 50 %, est de 7 203,97 € avec la possibilité de paiement échelonné (entre 2 et 5 annuités).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis du SDEER sous réserve d'une diminution d'intensité des points lumineux,
- de faire réaliser les travaux,
- de rembourser la dette en 5 annuités,
- de prévoir la dépense aux budgets primitifs concernés,
- de charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2016/04/10 - AVENANTS SALLE ASSOCIATIVE

Les travaux se déroulent normalement, pas de modifications à prévoir pour l'instant.

2016/04/11 - CONVENTION TRAVAUX : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD 232E2

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention établi par le Conseil Départemental quant aux travaux d'aménagement de la Grand' rue d'Orville afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 9 156,87 €HT et la participation communale estimée à 2 280,47 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité : **9 voix POUR** (ARCHAMBAUD, GUILLET, BARTHO, GENAUDEAU, LAURINE, DROUILLARD, BARTHO LAVILLE p/GOUIN, et LAVILLE) et **2 voix CONTRE** (BOISSON et FREDERIC) :

- approuve les termes de la convention,
- prévoira la dépense au budget primitif,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2016/04/12 - QUESTIONS DIVERSES

RUE DES JARDINS FLEURIS : Un devis de point à temps automatique (PATA) a été demandé au Syndicat Départemental de la Voirie, il s'élève à 1 020 € TTC.

L'assemblée délibérante accepte le devis à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de commander l'intervention.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 00.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHO

S. BLANCHARD

H. BOISSON

M. DROUILLARD

V. FREDERIC

S. GENAUDEAU

S. LAVILLE p/C. GOUIN

M. LAURINE

S. LAVILLE